



Formulaire de demande de numéro d'identification (Token-ID)

- Le formulaire doit être envoyé par la poste à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).
- Les formulaires incomplets ne seront pas traités.
- Veuillez indiquer les données requises directement dans les rubriques correspondantes.

L'appendice 4.1 de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (RS 730.02) règle la présentation et le contenu de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme neuves. L'étiquette-énergie peut être créée sur le site Internet de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en indiquant le numéro de réception par type grâce à une application spécialement conçue à cet effet. A compter du 1^{er} janvier 2015, les institutions qui ont intégré l'application dans leur logiciel de gestion ont besoin d'un numéro d'identification (Token-ID) pour pouvoir continuer à l'utiliser. L'OFEN assure par cette mesure le fonctionnement de l'application. Ainsi, les futures modifications apportées à l'application seront directement mises à jour et l'échange d'informations peut être assuré entre les utilisateurs et l'OFEN.

Le Token-ID est transmis par un lien avec paramètres. L'application s'utilise ensuite comme d'habitude.

Requérant: _____
Société: _____
Responsable: Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: Rue: _____ N° _____
NPA: _____ Localité: _____
Téléphone: _____
Courriel: _____

Combien d'institutions (environ) sont concernées par le Token-ID sollicité? _____

Le Token-ID n'est pas transmissible. Par sa signature, le requérant s'engage à traiter de manière confidentielle le Token-ID qui lui sera attribué.

Veuillez observer les bases légales régissant l'étiquette-énergie pour voitures de tourisme (appendice 4.1 de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, 730.02) et les indiquer aux utilisateurs de l'application. En outre, veuillez informer les utilisateurs de l'adaptation annuelle de la délimitation des catégories. La nouvelle étiquette-énergie peut être créée chaque année à partir du 1^{er} août et doit être apposée sur le véhicule au plus tard le 1^{er} janvier.

L'OFEN traite vos données de manière confidentielle et s'engage à ne pas les transmettre ni les utiliser à d'autres fins.

Timbre de la société et signature: _____